



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 9146

Texte de la question

M. Nicolas Dhuicq attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le conseil des ministres du 17 mai 2012 où, à l'issue de ce dernier, le Gouvernement faisait savoir qu'il entendait restreindre drastiquement le nombre de collaborateurs dans les cabinets ministériels. Ainsi, il a été décidé qu'il y aurait quinze conseillers pour un ministre de plein exercice et dix pour un ministre délégué. À ce jour, il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de collaborateurs employés dans son cabinet.

Texte de la réponse

Le cabinet de la Ministre déléguée chargée des Français de l'étranger emploie 10 conseillers (Directeur de cabinet, directeur-adjoint, chef de cabinet, chef-adjoint et 6 conseillers) ainsi que 12 personnels de soutien (secrétariat, conducteurs, maître d'hôtel...). Plusieurs fonctions support (traitement du courrier, cuisine...) ont été mutualisées avec le cabinet du ministre délégué chargé du développement (les agents travaillent donc pour les deux cabinets).

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dhuicq](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9146

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6240

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7901